

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1^{er} février 2016**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

10.02 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions du public

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des membres du conseil

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 janvier 2016

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents / Résolutions de d'autres arrondissements

20 – Affaires contractuelles

20.01 Entente

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489004

Autoriser une dépense approximative de 40 000 \$ pour une partie de la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, pour une durée de cinquante-sept (57) mois, soit du 1^{er} février 2016 au 31 octobre 2020, dans le cadre du contrat avec Bell Canada pour les lignes Centrex, contrat faisant l'objet de l'entente-cadre no.1081772 entre la Ville de Montréal et la firme "Bell Canada (Services Professionnels Bell Québec)" pour une période de 60 mois à partir du 1^{er} novembre 2015 – Dépense provenant du Budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011002

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011001

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489001

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2015

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1165078001

Autoriser une dépense supplémentaire de 2 587 \$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour l'ajustement des honoraires supplémentaires reliés à la révision du concept d'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont – Dépense provenant du budget des immobilisations

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1165061001

Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de livres par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 83 000 \$ - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.06 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899046

Mandater le Service des affaires juridiques afin d'intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de l'article 7.6.3 du règlement de zonage 1177 pour l'immeuble sis au 485, avenue Outremont

30.07 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1165078004

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2

30.08 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1165078002

Accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

30.09 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489002

Accepter l'offre du conseil de la ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504051

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la deuxième édition du Ouf ! Festival qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11^e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504002

Édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes pour permettre la réalisation d'une installation artistique éphémère qui aura lieu le samedi 28 mai de minuit à 23 h

40.03 Règlement - Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328016

Dépôt du résultat des demandes d'approbation référendaire en vue de l'adoption des règlements résiduel et distincts - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des usages du groupe communautaire de catégorie IV (usages reliés au culte) dans les zones C-1, C-2, C-6 et PB-1

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695025

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) concernant l'occupation temporaire du domaine public (AO-310)

40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695002

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont - PTI 2016-2017-2018

40.06 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695001

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar (salle du conseil d'arrondissement d'Outremont et direction de l'aménagement urbain et du patrimoine) - PTI 2016-2017-2018

47 – Urbanisme

47.01 Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029023

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 5870-5872-5874, rue Hutchison

47.02 Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029024

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 760-762-762A, avenue Champagneur

47.03 Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029025

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 741-741A-741B, avenue de l'Épée

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328001

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 10, avenue Springgrove; 833-833A-835, avenue Outremont.

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504001

Approuver et autoriser la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse, à plein temps, au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711002

Autoriser la création ainsi que le comblement temporaire du poste de Chargé de communication au sein de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

50.03 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711001

Autoriser la création et la réintégration de la fonction de menuisier d'installations au sein de la structure organisationnelle de l'arrondissement et en permettre le comblement permanent en autorisant la fin de la mise en disponibilité d'un employé col bleu

50.04 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504055

Addenda - Modifier la résolution numéro CA16 16 0017 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 - Demander au conseil d'approuver et d'autoriser la création et le comblement du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social de l'arrondissement d'Outremont, le tout sur une base temporaire, dans le cadre d'un projet spécial dont la durée ne peut excéder trente-six (36) mois, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévues à l'article 6.04, paragraphe a) alinéa 3

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489003

Nomination de membres au sein du Comité sur l'avenue Laurier

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Nomination d'un membre résident au sein du Comité consultatif d'urbanisme

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1165078003

Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

60.02 Information

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489005

Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité sur le transport actif

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité sur le transport actif, tenue le 29 octobre 2015

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1167011002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-25 21:46

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes, des demandes de paiement sans bon de commande et des achats sur carte de crédit par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-19

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1167011001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-25 21:45

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier 2015 - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-19

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1163489001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2015

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 17:03

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163489001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 2 587 \$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour l'ajustement des honoraires supplémentaires reliés à la révision du concept d'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont portant ainsi le montant du contrat initial à 55 590,48 \$ - Dépense provenant du budget des immobilisations

Je recommande:

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 2 587 \$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour l'ajustement des honoraires supplémentaires reliés à la révision du concept d'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont, portant ainsi le montant du contrat initial à 55 590,48 \$ - Budget des immobilisations

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 09:24

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 2 587 \$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour l'ajustement des honoraires supplémentaires reliés à la révision du concept d'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont portant ainsi le montant du contrat initial à 55 590,48 \$ - Dépense provenant du budget des immobilisations

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de mars dernier, des honoraires supplémentaires de 14 371,88\$ ont été ajoutés au contrat de services professionnels qui avait été octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. en 2013 pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand. Étant donné que le budget alloué aux travaux avait été revu à un montant approximatif de 400 000\$ (taxes en sus), des efforts additionnels de conception étaient à prévoir en plus des ajustements aux étapes subséquentes tel que la préparation des plans et devis et la surveillance. Les honoraires supplémentaires (taxes en sus) de 8 900\$ pour la préparation et la révision des plans et devis définitifs ainsi que la somme de 3 600\$ pour la surveillance étaient suffisants toutefois, une facture de 2 250 \$ soumise en 2014 pour une révision de concept et une présentation aux élues en 2013 n'a pas été incluse dans le montant de 14 371,88\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0089 - 2 mars 2015 - Autoriser une dépense supplémentaire de 14 371,88\$ (taxes incluses) au contrat de services professionnels octroyé à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont - Budget des immobilisations et PAAP;
CA13 16 0137 - 6 mai 2013 - Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 38 631,60 \$ (taxes incluses) à la firme Beaupré & Associés Experts Conseils inc. pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'Aménagement du parc Raoul-Dandurand de l'arrondissement d'Outremont - Appel d'offres sur invitation SP03/03-13 - Deux (2) soumissionnaires conformes - Provenance: Budget d'immobilisations.

DESCRIPTION

La description des services rendus est indiqué sur facture jointe au dossier.

JUSTIFICATION

En septembre 2013, les élus responsable du projet du parc Raoul Dandurand ont demandé une rencontre avec le consultant pour revoir le concept d'aménagement proposé par ce dernier. Des honoraires supplémentaires étaient à prévoir puisque le nombre de réunions prévues au contrat était déjà atteint et que par la suite, des ajustements ont été apportés aux plans. Les honoraires, qui à l'époque avaient été négociés à la baisse, ont pu être acquittés à même le BC du contrat en cours puisqu'il y avait une importante réserve pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance. Avec la révision du concept, il était évident que pour assurer la réalisation du projet, le contrat avec le consultant serait à revoir et les honoraires à ajuster. Le montant de 2 250 \$ n'a toutefois pas été comptabilisé dans l'ajustement du contrat en mars dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits proviendront du budget d'immobilisation tel qu'indiqué à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du conseil: février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-11

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1165061001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de livres par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 83 000 \$ - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de livres par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 83 000 \$ provenant du budget de fonctionnement ;

D'autoriser l'achat de livres pour la bibliothèque Robert-Bourassa, pour l'année 2016, par l'émission de commandes maîtresses auprès des librairies suivantes, selon les modalités ci-dessous :

LIBRAIRIE LA MAISON DE L'ÉDUCATION 58 000 \$

GROUPE ARCHAMBAULT 6 000 \$

LIBRAIRIE MONET 19 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 16:53

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165061001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de livres par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 83 000 \$ - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q. c.D-8.1) et de son règlement :

« toute acquisition de livres pour le compte d'une institution doit être effectuée dans les librairies agréées de la région où est située l'institution. Cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres.» (c. D-8.1, r. 1, art. 5) ;

CONSIDÉRANT les critères de choix des fournisseurs que la Bibliothèque Robert-Bourassa s'est dotés en vertu desquels sont sélectionnés les fournisseurs où sont achetés les titres de la collection ;

CONSIDÉRANT que «l'institution doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région. Cette répartition est fonction de la qualité des services fournis.» (c. D-8.1, r. 1, art. 10) ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente des livres est réglementé et ne peut faire l'objet de négociation auprès des librairies agréées (c. D-8.1, r. 1) ;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues en 2016 dans le budget de l'arrondissement pour l'acquisition de livres sont estimées à 83 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la délégation et pouvoirs aux fonctionnaires et employés, il y a lieu de faire approuver par le conseil d'arrondissement toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque prévoit acheter ses livres auprès de fournisseurs dont, La Librairie La Maison de l'Éducation, pour les acquisitions de 25 000 \$ et plus, et les librairies Monet, Groupe Archambault, pour les acquisitions inférieures à 20 000 \$;

Je recommande d'approuver la liste des librairies pour l'achat de livres par la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 160053 - 2 février 2015 : Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

CA14 16 0041 - 3 février 2014 : Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2014 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

CA13 16 0037 - 4 février 2013 : Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2013 et autoriser une dépense de 94 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 et autoriser une dépense de 83 000 \$ provenant du budget de fonctionnement

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2418 0010000 302716 07231 56513 - 83 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-01-15

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel ALLEN
Directeur de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social

Tél : 514 495-6214
Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1141899046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de l'article 7.6.3 du règlement de zonage 1177 pour l'immeuble sis au 485, avenue Outremont

IL EST RECOMMANDÉ de mandater le Service des affaires juridiques afin d'intenter toutes les procédures judiciaires requises y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour assurer le respect de l'article 7.6.3 du règlement de zonage 1177 pour l'immeuble sis au 485, avenue Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-19 13:09

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1165078004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2

Je recommande:

D'OFFRIR en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-25 21:07

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165078004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement d'Outremont offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de rues inscrites au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0332 - 23 mars 2015 - Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* ;
 CM 14 1272 - 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le

règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

DESCRIPTION

Offrir de réaliser, pour le bénéfice de la Direction des transports, la conception, la surveillance et l'exécution des travaux de reconstruction partielle de la chaussée ainsi que des travaux de reconstruction de trottoir sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur.

L'Arrondissement s'engage à respecter les conditions et les exigences de la Ville centre pour le service offert.

JUSTIFICATION

Les travaux de réfection routière sont prévus sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-viateur qui est maintenant incluse dans le RAAV.

Comme les travaux seront exécutés sur des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Outremont la conception et la réalisation des travaux en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Le lancement de l'appel d'offres devra être autorisé par le directeur des Transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis sont prévus au PTI de la Direction des transports. Dans la mesure où ce programme vise à apporter une aide supplémentaires aux arrondissements, ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centre.

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement d'Outremont présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais d'un dossier décisionnel qui fera l'objet d'une demande d'intervention au Service des finances de la DT. La provenance budgétaire sera précisée lors de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter l'offre de services de l'arrondissement aura pour conséquence de reporter à long terme les travaux de réfection sur le réseau artériel compte tenu que des projets d'envergure sur les avenues Laurier et Van Horne sont prévus au cours de 3 prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Offre de services de l'arrondissement à la Direction des transports par le CA : février 2016

Autorisation d'appel d'offre par la Direction des transports: février 2016

Octroi des contrats de services professionnels par le CA : mars 2016

Début des travaux : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
C/d Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-01-19



Dossier # : 1165078002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé:

D'ACCEPTER l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-23 09:36

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire, la Ville de Montréal demande aux citoyens de ne plus déposer leurs branches de feuillus avec les ordures ménagères ou les résidus verts. Depuis 2012, elle offre plutôt un service de déchetage et de collecte de branches de feuillus en bordure de rue. Les arrondissements sont libres de se prévaloir de ce service ou bien d'effectuer les travaux avec les équipes en régie. En 2015, 16 arrondissements ont utilisé les services de la compagnie Coupes Forexpert inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0374 - 11 mars 2015 - Autoriser une dépense de 293 617,41 \$, taxes incluses, afin de prolonger l'entente-cadre avec la compagnie Coupes Forexpert inc. pour la fourniture de service de déchetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour la période allant du 15 mars au 30 novembre 2015, conformément à l'appel d'offres public 13-13252.

CA15 16 0050 - 2 février 2015 - Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015.

CM14 1124 - 25 novembre 2014 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015.

CE14 0167 -12 février 2014 - Conclure avec Coupes Forexpert inc. une entente-cadre de mars à novembre 2014, avec une option de prolongation d'une année, pour la fourniture de service de déchetage sur place et collecte des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 13-13252 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 362 171,25 \$, taxes incluses)

CM13 1147 - 16 décembre 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Pour la saison 2016 (avril à novembre), le Service de la concertation des arrondissements offre aux arrondissements de donner à contrat le déchetage et la collecte des branches en provenance du domaine privé. À cet effet, un appel d'offres a été lancé en janvier 2016 puisque le contrat avec la compagnie Coupes Forexpert inc., qui était en vigueur depuis 2014, a pris fin le 30 novembre dernier.

Comme par les années passées, le déchetage s'effectuera sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Le déchetage sera fait sur place et les copeaux résultant du déchetage devront posséder une taille maximale de 2,5 cm sur deux dimensions.

Depuis 2012, la majorité des arrondissements ont décidé d'utiliser l'entente-cadre. Les arrondissements qui décident de ne pas faire partie du contrat centralisé doivent toutefois se conformer aux exigences de l'ACIA et au *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* (15-040) en ayant recours à leurs équipes internes en régie.

JUSTIFICATION

L'offre de service du conseil de la ville aux arrondissements participants, soit d'assumer la responsabilité du déchetage des branches pour l'année 2016, permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville. Cela permettra également de pouvoir réaliser des économies d'échelle sur cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts qui seront reliés à l'utilisation de ce contrat seront assumés par la Ville centre. Les crédits prévus pour le contrat de déchetage de branches sont prévus au budget 2016 du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat permettra de réduire les pertes de la canopée sur le territoire et contribuera à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre pour cette activité résulterait en une complexification de cette activité, la multiplication des appels d'offres et possiblement une augmentation des coûts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures sont toujours mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mi-février 2016

Début du contrat : 1er avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Violette SAURIOL
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-22

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1163489002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle

Il est recommandé de:

1. **D'ACCEPTER** l'offre du conseil de la ville, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, visant à offrir aux conseils d'arrondissement, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes:

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17h à 20h30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9h à 17h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que définit dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

2. **DE METTRE** fin à l'entente de services à cet effet actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-29 09:33

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1152504051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la deuxième édition du Ouf ! Festival qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'adopter une ordonnance visant à :

Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la deuxième édition du Ouf ! Festival qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche;

Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, du 27 février au 6 mars 2016, conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-23 16:44

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1152504051**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la deuxième édition du Ouf ! Festival qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la 11e édition du Festival de Casteliers et en collaboration avec le OUF !, l'organisme Casteliers souhaite utiliser le Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du OUF ! festival (OFF Casteliers) qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2015. L'an dernier, Casteliers avait utilisé le Pavillon pour présenter, en collaboration avec Le OUF! ce festival OFF. La réaction enthousiaste du public et des compagnies l'an dernier a incité Casteliers à utiliser le Pavillon Saint-Viateur pendant le Festival de Casteliers à nouveau cette année. Une demande en ce sens a été acheminée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Situé à deux pas du Théâtre Outremont, centre névralgique du festival, le Pavillon Saint-Viateur est un lieu propice pour la présentation de petites pièces de théâtre de marionnettes (courtes formes), exposer des oeuvres d'art reliées aux arts de la marionnette. Les représentations seront gratuites.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0019 - 12 janvier 2015 : D'adopter une ordonnance visant à : 1. Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10e édition du festival Les trois jours de Casteliers; 2. Autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics afin de permettre que des bouchées soient servies avec la participation des commerçants de l'avenue Bernard.

DESCRIPTION

Du 27 février au 6 mars 2016 (inclusivement), le OUF ! Festival présentera de courtes formes pour la famille en après-midi et pour les adultes en soirée. Le Pavillon Saint-Viateur deviendra pendant ces quelques jours "*Le Cabaret des Casteliers*". Les organisateurs ont

fait une demande de permis d'alcool (voir lettre du Directeur CSLDS au soutien de la demande en pièce jointe au dossier). Une demande de permis de vente de nourriture a été faite auprès du MAPAC afin de vendre de la nourriture qui comme l'an dernier sera réalisée en collaboration avec un ou des traiteurs d'Outremont. De plus, le OUF ! Festival participera à l'événement Nuit Blanche le 27 février 2016.

Casteliers et les organisateurs du OUF ! seront responsables de faire respecter les limites de bruit et de faire un usage attentionné du Pavillon Saint-Viateur.

En concertation avec l'arrondissement, Casteliers et le OUF ! assureront l'encadrement logistique et technique des représentations, la gestion du bar et de la nourriture, de l'aménagement du lieu ainsi que de la décoration extérieure du Pavillon Saint-Viateur qui sera réalisé à compter du 15 février 2016 pour le plus grand plaisir des Outremontais. De son côté, l'arrondissement offrira un soutien logistique pour le transport des matériaux.

Le présent sommaire a donc pour objet d'autoriser, dans le cadre du Festival de Casteliers, l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 27 février au 6 mars 2016, pour la tenue de la deuxième édition du Ouf Festival (OFF Casteliers), d'autoriser l'usage du parc Saint-Viateur après 23 heures conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et d'autoriser de déroger à l'article 6 e) et g) dudit règlement.

Afin de faciliter les déplacements des festivaliers, 5 petites affichettes seront installées sur le mobilier urbain. Ces affichettes se situeront sur les avenues Bernard, Bloomfield et St-Viateur.

Commentaire de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - Partie prenante au dossier :

Le règlement sur les parcs ne permet pas l'adoption de telle ordonnance visant à déroger à ses dispositions prévues à l'article 6 (qui concerne les boissons alcoolisées et la vente d'objets). Le texte du règlement est clair et ne permet pas de dérogation.

JUSTIFICATION

Casteliers est un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement en matière d'offre de services artistiques et culturels. Depuis dix ans déjà, l'arrondissement d'Outremont accueille le Festival de Casteliers au Théâtre Outremont. Unique en son genre, ce festival reçoit des troupes et des artistes internationaux et remporte année après année un vif succès. Cette notoriété et ce rayonnement rejaillissent sur l'arrondissement.

Par ce partenariat, l'arrondissement a également pu enrichir son volet artistique en arts de la marionnette. Casteliers aide l'arrondissement à établir une programmation adaptée grâce à sa connaissance du réseau et du milieu de la marionnette et à son expertise. Cet événement enrichira la vie culturelle de l'arrondissement pendant la période de relâche scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont
Marie-France PAQUET, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 15 décembre 2015
Hadi HAKIM, 11 décembre 2015
Edison RAMIREZ, 11 décembre 2015
Chantal M SÉGUIN, 11 décembre 2015
Patrick - Ext CHAYER, 11 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2015-12-11



Dossier # : 1162504002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes pour permettre la réalisation d'une installation artistique éphémère le samedi 28 mai de minuit à 23 h et autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron le 28 mai de 7 h à 23 h.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes pour permettre la réalisation d'une installation artistique éphémère le samedi 28 mai de minuit à 23 h et d'autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron le 28 mai de 7 h à 23 h.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 21:22

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes pour permettre la réalisation d'une installation artistique éphémère le samedi 28 mai de minuit à 23 h et autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron le 28 mai de 7 h à 23 h.

CONTENU

CONTEXTE

La corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron organise diverses activités culturelles qui s'inspirent de la pensée artistique et sociale de Marcelle Ferron. Pour atteindre ses objectifs, la corporation organise des activités en art public et des événements culturels, tout en favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance chez les citoyens de l'arrondissement.

Appuyé par la corporation Les amis de la place Marcelle-Ferron et l'Association des marchands de l'avenue Bernard (AMPAB), l'artiste David Farsi, membre de l'organisme, propose un projet d'art public consistant à l'installation d'une oeuvre éphémère sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes. Cette activité aura lieu le samedi 28 mai 2016 et l'installation demeurera l'espace d'une journée.

Une production vidéo témoignant de la vie éphémère de l'oeuvre sera présentée lors des Journées de la culture 2016 à la place Marcelle-Ferron.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0018 - 12 janvier 2015 : Ordonnance - Autoriser l'occupation de la place Marcelle-Ferron les 7 et 8 février 2015 pour la préparation et la réalisation du projet d'installation d'un iglou illuminé organisé par Les amis de la place Marcelle-Ferron.

CA13 16 0196 - 3 juin 2013 : Approuver la tenue de l'activité organisée par « Les amis de la place Marcelle-Ferron » à la place Marcelle-Ferron dans le cadre des Journées de la culture 2013 et à cette fin, autoriser la réalisation d'oeuvres d'art éphémères sur les bancs publics qui s'y trouvent.

DESCRIPTION

La corporation Les Amis de la place Marcelle-Ferron sollicite l'autorisation de l'arrondissement pour la réalisation d'une installation artistique éphémère le samedi 28 mai 2016 sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes. La réalisation de ce projet suppose la fermeture de l'avenue Bernard entre les avenues Wiseman et Querbes entre 00 h 01 et 23 h.

La corporation Les Amis de la place Marcelle-Ferron procédera à l'installation d'une oeuvre

éphémère de l'artiste David Farsi sur la rue Bernard. Cette oeuvre est constituée de plusieurs éléments disposés sur les trottoirs et sur la rue Bernard. Ces éléments seront appelés à disparaître sur une période de 24 heures. L'installation des éléments de l'oeuvre devra se faire durant la nuit, soit entre minuit le 27 mai et 5 h le 28 mai 2016.

L'événement se déroulera le samedi 28 mai 2016. Au cours de la journée, il y aura de l'animation à la place Marcelle-Ferron.

Besoins particuliers

- Interdire la circulation automobile sur la rue Bernard entre Wiseman et la rue de l'Épée au moyen de barrières entre minuit et 23 h le 28 mai 2016
- Interdire le stationnement au moyen de panneaux d'avertissement le long de la rue Bernard sur le même tronçon
- Permettre la venue de 3 camions de transport à partir de minuit le 27 mai pour l'installation des éléments de l'oeuvre le 28 mai au matin

Note : Concernant ce dernier aspect de l'événement, Madame Pascale Lebel, partie prenante au dossier désire apporter le commentaire suivant: Ceci contrevient au règlement 1063, art. 2 alinéa g) qui stipule que "constitue une nuisance le fait de faire des travaux de construction, démolition, livraison de matériaux et autres travaux semblables, entre 19 heures et 7 h 30" et q) qui stipule que "constitue une nuisance les exhibitions et autres représentations publiques en dehors d'une bâtisse fermée". Cet aspect de l'événement contrevient également à l'article 4 du règlement AO-204, lequel stipule que "la tenue d'un événement spécial est interdite de 22 h à 7 h 30, sauf pour la tenue des fêtes Nationales du Québec et du Canada". Par ailleurs, la réglementation actuelle ne permet d'aucune façon de déroger à ces articles.

- Le transport par autobus de la STM (ligne 160) doit être dévié
- Le passage sur les rues transversales doit être maintenu à la circulation et au transport d'urgence

Aucun instrument à percussion ne sera utilisé et aucune musique ne sera diffusée.

La contribution de l'arrondissement se limitera à la logistique de la fermeture de rue, soit la fourniture de panneaux d'interdiction de stationnement et de barricades de rues.

JUSTIFICATION

- L'arrondissement offre le soutien pour ce type d'événement sur son territoire
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité d'Outremont dans la collectivité
- De réaliser une activité d'art public hors des Journées de la culture tout en célébrant la fin de l'hiver et l'arrivée de l'été
- D'augmenter la visibilité de la corporation
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier et attire une clientèle nombreuse aux commerces de l'avenue Bernard

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Fermeture d'un tronçon de rue
- Interdiction de stationnement sur le tronçon de rue fermé
- Déviation d'une ligne d'autobus de la STM (voir courriel STM en pièces jointes)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera distribuer un avis aux riverains pour les informer de la fermeture de rues le jour de l'événement. L'arrondissement fera publier l'avis public de fermeture de rues dans les journaux locaux et le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera promotion de l'événement à travers ses différentes plates-formes et auprès des organismes partenaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement. L'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron devra fournir les preuves d'assurances responsabilité civile prévue aux articles 10 e 11 du règlement AO-204 régissant l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont

Hadi HAKIM, Outremont
Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 22 janvier 2016
Chantal M SÉGUIN, 22 janvier 2016
Edison RAMIREZ, 22 janvier 2016
Pascale LEBEL, 19 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-18

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture



Dossier # : 1156695025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs concernant l'occupation temporaire du domaine public (AO-310)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016).

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-08 11:15

Signataire :

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs concernant l'occupation temporaire du domaine public (AO-310)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'implantation du nouveau logiciel de gestion des occupations du domaine public (DETOUR), des modifications doivent être apportées à la tarification de l'occupation temporaire du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0395 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (AO-310)

DESCRIPTION

Les principales modifications demandées sont :

- le remplacement de l'article 57 pour prévoir des frais de base pour la délivrance d'un permis d'occupation temporaire;
- le remplacement des articles 58, 59 et 60 - le tarif au mètre linéaire est remplacé par un tarif au mètre carré;
- le remplacement de l'article 63;
- la suppression de l'article 64.

Le Comité des règlements a discuté de ce projet lors de sa rencontre du 16 décembre 2015.

JUSTIFICATION

La tarification prévoit actuellement, aux articles 58 à 60, des frais exigibles selon le nombre de mètres linéaires d'occupation. La tarification doit être modifiée afin de s'accorder avec le fonctionnement du logiciel DETOUR, qui ne permet qu'une tarification au mètre carré d'occupation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En comparaison, les frais actuels et ceux proposés sont pratiquement les mêmes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de ce tarif permettra une utilisation du logiciel DETOUR par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine avec une tarification adaptée au logiciel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 11 janvier 2016

Adoption : 1er février 2016

Entrée en vigueur : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-23

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1166695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont - PTI 2016-2017-2018

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 17:04

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont - PTI 2016-2017-2018

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt de 925 000 \$, dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2016-2017-2018, afin de procéder à l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0263 ayant dressé le programme d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 925 000 \$ afin de permettre, en 2016, l'aménagement des parcs, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement (programme 34100).
Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 34100 - Aménagement des parcs - PTI 2016-2017-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 1er février 2016

Adoption : 7 mars 2016

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : suite à l'adoption

Entrée en vigueur : suite à l'approbation du Ministère

Ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia ST-LAURENT, Outremont

Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 24 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2016-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens



Dossier # : 1166695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont - PTI 2016-2017-2018

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 17:03

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont - PTI 2016-2017-2018

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du PTI 2016 (Protection des immeubles) afin de :

- procéder à la réfection des escaliers extérieurs de la salle du conseil (530, avenue Davaar) et du bâtiment de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (544, avenue Davaar) et
- procéder à l'aménagement paysager devant ces deux adresses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0263 ayant dressé le programme d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre, en 2016, la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant la salle du conseil d'arrondissement (530, avenue Davaar) et devant le bâtiment de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 544, avenue Davaar, tel que prévu au Programme d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement (programme 66040). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 15 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme de réfection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 1er février 2016

Adoption : 7 mars 2016

Avis public concernant la procédure d'enregistrement : mars 2016

Procédure d'enregistrement : mars 2016

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : suite au registre

Entrée en vigueur : après réception de l'approbation du Ministère

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont

Sonia ST-LAURENT, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 24 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-20

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens



Dossier # : 1150029023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 5870-5872-5874, rue Hutchison

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029023;

Il est recommandé:

D'APPROUVER la demande de conversion en copropriété divise aux 5870-5872-5874, rue Hutchison;

laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints à ce dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-18 11:38

Signataire :

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1150029023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 5870-5872-5874, rue Hutchison

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise toute demande de dérogation est assujettie à l'approbation d'une résolution par le Conseil d'arrondissement. Également, tous les documents nécessaires à la demande de copropriété divise, ont été fournis:

- demande du propriétaire;
- acte établissant le mode de tenure de l'immeuble et déclaration du nom des occupants;
- déclaration indiquant le nom des locataires, adresse et copie du bail;
- copie de l'avis d'intention donné aux locataires (52 Loi sur la Régie du logement);
- récépissé de la Régie attestant la date de réception de la copie de l'avis d'intention;
- description des travaux planifiés (intérieur et extérieur);
- preuve de paiement des tarifs;
- recommandations du CCU;

Et ceux-ci sont conformes au règlement 1276.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 8 décembre 2015 pour l'évaluation du projet et a formulé la recommandation indiquée à la planche faisant partie des pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public conformément au règlement 1276.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 décembre 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande déposée est conforme aux dispositions du règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-15

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1150029024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 760-762-762A, avenue Champagneur

TTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029024;

Il est recommandé:

D'APPROUVER la demande de conversion en copropriété divise aux 760-762-762A, avenue Champagneur;

laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints à ce dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-18 11:38

Signataire :

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 760-762-762A, avenue Champagneur

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise toute demande de dérogation est assujettie à l'approbation d'une résolution par le Conseil d'arrondissement. Également, tous les documents nécessaires à la demande de copropriété divise, ont été fournis:

- demande du propriétaire;
- acte établissant le mode de tenure de l'immeuble et déclaration du nom des occupants;
- déclaration indiquant le nom des locataires, adresse et copie du bail;
- copie de l'avis d'intention donné aux locataires (52 Loi sur la Régie du logement);
- récépissé de la Régie attestant la date de réception de la copie de l'avis d'intention;
- description des travaux planifiés (intérieur et extérieur);
- preuve de paiement des tarifs;
- recommandations du CCU;

Et ceux-ci sont conformes au règlement 1276.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 8 décembre 2015 pour l'évaluation du projet et a formulé la recommandation indiquée à la planche faisant partie des pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public conformément au règlement 1276.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 décembre 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande déposée est conforme aux dispositions du règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-15

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

**Dossier # : 1150029025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 741-741A-741B, avenue de l'Épée

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 décembre 2015 d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029025;

Il est recommandé:

D'APPROUVER la demande de conversion en copropriété divise aux 741-741A-741B, avenue de l'Épée;

laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints à ce dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-18 11:39

Signataire :

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 741-741A-741B, avenue de l'Épée

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise toute demande de dérogation est assujettie à l'approbation d'une résolution par le Conseil d'arrondissement. Également, tous les documents nécessaires à la demande de copropriété divise, ont été fournis:

- demande du propriétaire;
- acte établissant le mode de tenure de l'immeuble et déclaration du nom des occupants;
- déclaration indiquant le nom des locataires, adresse et copie du bail;
- copie de l'avis d'intention donné aux locataires (52 Loi sur la Régie du logement);
- récépissé de la Régie attestant la date de réception de la copie de l'avis d'intention;
- description des travaux planifiés (intérieur et extérieur);
- preuve de paiement des tarifs;
- recommandations du CCU;

Et ceux-ci sont conformes au règlement 1276.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 8 décembre 2015 pour l'évaluation du projet et a formulé la recommandation indiquée à la planche faisant partie des pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public conformément au règlement 1276.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 décembre 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande déposée est conforme aux dispositions du règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-15

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1164328001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 10, avenue Springgrove; 833-833A-835, avenue Outremont.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 13 janvier 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;
ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 11644328001;

Il est recommandé:

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 10, avenue Springgrove
- 833-833A-835, avenue Outremont

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2016-01-18 11:39

Signataire :

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1164328001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 10, avenue Springgrove; 833-833A-835, avenue Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
 Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 13 janvier 2016:

1. 10, avenue Springgrove;
2. 833-833A-835; avenue Outremont;

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

10, avenue Springgrove

Le projet a été présenté lors des rencontres du 8 décembre 2015 et du 13 janvier 2016

En façade, les marquises existantes, la colonne à droite de l'entrée principale et la toiture de l'oriel seront recouvertes par un revêtement de zinc. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée seront remplacées par des fenêtres à battants, en aluminium de couleur gris orageux. Les fenêtres qui ne seront pas remplacées seront toutes peintes de couleur gris

orange, et ce, sur toutes les façades du bâtiment. La porte de garage est remplacée par une porte en bois d'acajou massif, sans fenestration. La porte d'entrée principale est remplacée par une porte en bois d'acajou massif, avec fenestration et panneau latéral vitré. Le bardeau d'asphalte de la toiture sera remplacé par un bardeau de couleur gris lunaire et tous les solins remplacés par des solins de la même couleur que les fenêtres, soit gris orange. En cour arrière, une nouvelle terrasse d'une dimension de 22' x 11'6" sera construite. La terrasse sera en béton avec un garde-corps d'une hauteur de 42" en verre clair.

833-833A-835, avenue Outremont

Le projet a été présenté lors des rencontres du CCU du 4 novembre 2015, du 8 décembre 2015 et du 13 janvier 2016

Le projet consiste en la construction de 2 terrasses au mur arrière et de 2 balcons au mur latéral gauche, au 2^e et 3^e étage. La structure sera en acier peint blanc. Les garde-corps seront d'une hauteur de 1,07 mètre, avec barrotins verticaux, en acier peint blanc. Un plancher en métal « checker plate » peint blanc est proposé.

Au mur arrière, trois nouvelles ouvertures seront créées. Au rez-de-chaussée, l'installation d'un module de trois fenêtres à auvent avec une imposte fixe en aluminium blanc est prévue. Aux 2^e et 3^e étages, des portes patio avec impostes fixes en aluminium blanc seront installées. Au mur latéral droit, trois ouvertures existantes seront condamnées. Pour les fenêtres, trois d'entre elles seront modifiées, passant de guillotine avec subdivision 1/2-1/2 par des fenêtres à battants avec barrotin central. Les autres fenêtres qui étaient à battants avec imposte dans une proportion 1/2-1/2 seront remplacées par des fenêtres à battants, avec imposte, mais dans une proportion 1/3-2/3. Les portes et fenêtres seront du bâtiment principal seront en aluminium de couleur blanc. Les portes du hangar donnant accès aux espaces de rangement et aux sorties de secours seront sans fenestration, en acier peint de couleur blanc.

Un permis a déjà été délivré par le SAUP pour le revêtement extérieur en briques des murs arrière et latéral droit qui seront entièrement reconstruits avec des briques rouges du modèle « Sioux city colonial ironspot ». De nouvelles allèges de béton sont installées sous les fenêtres et des briques en soldats, cintrées seront présentes au-dessus de chacune des ouvertures.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance des projets, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 13 janvier 2016.

Étapes à réaliser :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2016.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

Le : 2016-01-15



Dossier # : 1162504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse, à plein temps, au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'APPROUVER et **D'AUTORISER** la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse, à plein temps, au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal et aux modalités inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-23 09:35

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse, à plein temps, au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La population d'Outremont se distingue par une proportion plus élevée d'enfants que dans le reste de la ville de Montréal. Les 4 975 personnes faisant partie du groupe des 0 à 14 ans représentent 21 % de la population de l'arrondissement, comparativement à une proportion de 15 % à Montréal. Près des deux tiers des 5 870 familles d'Outremont ont des enfants vivant à la maison. Au total, on compte 7 880 enfants à la maison, plus de 60 % de ceux-ci étant âgés de 14 ans ou moins. (*Profil sociodémographique d'Outremont – 2011*)
 Nous remarquons que les personnes accompagnées d'enfants sont plus nombreuses à se rendre en bibliothèques pour l'emprunt de documents ou participer à des activités organisées.

- *Extrait du Rapport Léger Marketing « Habitudes des usagers des bibliothèques de Montréal » (juin 2015)*

La norme canadienne des villes de 500 000 habitants et plus est de 0,86 bibliothécaire par tranche de 6 000 habitants. Basé sur cette norme, la bibliothèque d'Outremont devrait compter 3,38 bibliothécaires. En réalité, il y a une chef de section permanente, une bibliothécaire pour adultes permanente et une bibliothécaire et agente de médiation et de liaison auxiliaire. À la Ville de Montréal, on compte 110 postes de bibliothécaires permanents et 39 auxiliaires. La politique de rétention appliquée par la Ville de Montréal permet grâce à la permanence de retenir les meilleurs candidats et de s'assurer de la pérennité des apprentissages.

La *Politique de la lecture et du livre* du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec (1998) souligne que sans intermédiaire humain, les ressources d'une bibliothèque demeurent sous-utilisées quelle que soit la qualité de l'offre documentaire. Les employés, et particulièrement les bibliothécaires, sont des agents importants pour favoriser l'augmentation du lectorat et la fréquentation des bibliothèques par les enfants et les adolescents. À cet égard, la Ville de Montréal prévoit, dans le cadre du plan de rattrapage, doter adéquatement en ressources humaines le réseau des bibliothèques et le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de manière à atteindre la moyenne des villes canadiennes de plus

de 500 000 habitants à ce chapitre, par l'embauche de bibliothécaires, d'agents de liaison ou d'employés spécialisés dans le but d'augmenter l'offre des programmes de médiation auprès des clientèles particulières, soit les enfants, les adolescents, les familles, les personnes des divers groupes culturelles, les retraités et les handicapés et que l'embauche du personnel respecte l'engagement de l'Administration en matière d'accès et d'égalité en emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1114085132 - 27 octobre 2011 : Approuve le déplacement temporaire de Julie Selesse-Desjardins, à compter du 27 septembre 2011 en qualité de bibliothécaire - occasionnel, à la Direction de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Outremont.

D1114085032 - 28 avril 2011 : Approuve le déplacement temporaire de Jean-François Pépin, à compter du 14 mars 2011 en qualité de bibliothécaire - occasionnel, à la Direction de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Outremont.

DESCRIPTION

La division culture, bibliothèque et développement social souhaite que soit approuvé et autorisé la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse, à plein temps, et ce, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal.

En plus d'effectuer les tâches variées de base d'un bibliothécaire jeunesse : service de référence, développement de collection, gestion des collections et élagage, animations, expositions thématiques, communications, bibliographies sélectives, programmation des activités, participation aux tables de concertation, etc., ce poste inclut un important travail de médiation.

À titre informatif, depuis 2011, la bibliothécaire jeunesse et agente de médiation et de liaison en poste a permis de créer des partenariats durables avec une multitude d'organismes, de garderies et de centres de la petite enfance et d'écoles, permettant souvent la tenue d'événements et d'activités gratuits pour les usagers de la bibliothèque, sans frais additionnels ou à moindres coûts pour la bibliothèque. De plus, le nombre d'abonnements d'organisme est passé de 30 en 2008 à 78 en 2014.

Organismes avec lesquels l'agente de médiation a établi des liens de confiance, des liens durables et de qualité :

- Amis de la bibliothèque de Montréal (aide financière annuelle de 1900 \$ pour les activités littéraires)
- Association québécoise des joueurs de go (ateliers hebdomadaires gratuits)
- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs Montréal Régional (heures du conte bilingues LSQ/français)
- Boutique Cycle Régis (grand prix du Club de lecture d'été TD depuis 2012)
- Journaux locaux
- Maison des jeunes d'Outremont (ateliers hebdomadaires de jeux vidéo, Soirée des ados...)
- Outremont en famille (communications et projets divers)
- Casteliers (Soirée des ados, ateliers de marionnettes...)
- Académie de danse d'Outremont (Soirée des ados, événement Québec danse...)
- Espace pour la vie (Jardin botanique, Insectarium...)
- Galerie d'art d'Outremont (Club de lecture d'été TD et diverses animations)
- Camp de jour Parc Soleil (Club de lecture d'été TD et diverses animations),
- Comité de jumelage d'Outremont (emploi d'été d'étudiants du Vésinet),

- École de langue Lingo (heure du conte en anglais pour les enfants et matinée des aînés)

Garderies et centres de la petite enfance (CPE) avec lesquels l'agente de médiation a établi des liens de confiance, des liens durables et de qualité :

- CPE Champagneur
- CPE Querbes
- CPE Le Pitchounet
- CPE Frisson de Colline
- CPE de l'Université de Montréal
- Garderie les Minous de mamie
- Garderie Montessori
- Garderie L'Oasis des tout-p'tits
- Garderie Les Lilliputiens

Les services qui sont offerts aux garderies et centres de la petite enfance incluent : service de référence, heures du conte, prêts massifs de documents selon des thématiques et livraisons de livres dans certaines garderies.

Écoles primaires et secondaires avec lesquelles l'agente de médiation a établi des liens de confiance, des liens durables et de qualité :

- École Lajoie (Festival Lajoie du livre : animations de 18 classes),
- École Guy-Drummond (livraison de lots de livres pour 17 classes),
- École Saint-Germain-d'Outremont,
- École Nouvelle-Querbes,
- École Buissonnière (Semaine festive du livre : animations de 14 classes),
- Collège Stanislas,
- École secondaire Paul-Gérin-Lajoie (ateliers de jeux vidéo hors les murs).

Les services qui sont offerts à toutes les écoles incluent : service de référence, animations pour tous les cycles en bibliothèque et dans les écoles et prêts massifs de documents.

La présence d'un bibliothécaire jeunesse et agent de médiation et de liaison permet à la bibliothèque Robert-Bourassa d'être visible et de participer à une grande variété de festivals, d'événements et de projets municipaux et nationaux en ses murs et hors les murs, donnant facilement accès à la population d'Outremont à cette culture, à ce savoir et à cette ouverture d'esprit :

- Club de lecture d'été TD
- Événement Québec danse
- Festival 24 heures de science
- Festival Les P'tits bonheurs
- Festival Metropolis bleu
- Journée internationale du jeu
- Journées de la culture
- Kermesse d'Outremont
- Saison de la lecture de Montréal
- Salon des aînés d'Outremont
- Semaine des bibliothèques publiques québécoises
- Semaine québécoise des familles

De plus, la présence d'un bibliothécaire jeunesse et agent de médiation et de liaison a permis de renforcer le lien entre la bibliothèque Robert-Bourassa et le reste du réseau des Bibliothèques de Montréal, entre autres par la participation à des tables de médiation, de bibliothécaires, ainsi qu'aux programmes organisés par la Direction associée des Bibliothèques de Montréal :

- Bibliothèque à la rescousse
- Festival Montréal joue
- Festival J'aime la poésie
- Mois de la BD
- Mois de l'accessibilité universelle
- Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal

La présence d'un bibliothécaire jeunesse et agent de médiation et de liaison permet d'offrir gratuitement des concours aux usagers en partenariat. Depuis 2011, plus d'un concours par mois a été organisé par l'agente de médiation, en partenariat avec :

- Éditions Bayard
- Festival international du film pour enfants de Montréal
- Films Séville
- Gallimard
- Journée internationale du livre pour enfants
- Librairie Loustic (la fermeture de la librairie a mis fin à un partenariat de plus de trois ans)
- Musée Stewart
- Musée Grévin
- Musée des Beaux-Arts de Montréal
- Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal

JUSTIFICATION

L'embauche d'un personnel spécialisé, stable et permanent est un facteur clé de la réussite des programmes de médiation. La division culture, bibliothèque et développement social recommande la création d'un poste permanent d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse.

Les employés, et particulièrement les bibliothécaires, sont des agents importants pour favoriser l'augmentation du lectorat et la fréquentation des bibliothèques par les enfants et les adolescents.

De plus, les programmes de médiation ont pour effet d'augmenter la fréquentation des bibliothèques par les diverses clientèles tant les enfants, les adultes en alphabétisation, les nouveaux arrivants que les usagers réguliers tout en favorisant l'accès aux diverses collections multiculturelles et l'intégration sociale des nouveaux arrivants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La création du poste permanent à plein temps d'agent de médiation et de liaison - bibliothécaire jeunesse est à coût nul et ne représente aucun coût additionnel que ceux déjà prévu au budget de fonctionnement de la division culture, bibliothèque et développement social pour le poste temporaire.

Imputation budgétaire : **2418 0010000 302716 07231 51100**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Sonia ST-LAURENT
C/d sports et loisirs (arr outremont)

Le : 2016-01-18



Dossier # : 1163711002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création ainsi que le comblement temporaire du poste de Chargé de communication au sein de la direction des service administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

Autoriser la création et le comblement temporaire du poste de chargé de communication et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-28 11:32

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1163711001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création et la réintégration de la fonction de menuisier d'installations au sein de la structure organisationnelle de l'arrondissement et en permettre le comblement permanent en autorisant la fin de la mise en disponibilité d'un employé col bleu

Autoriser la création et la réintégration de la fonction de menuisier d'installations au sein de la structure organisationnelle de l'arrondissement et en permettre le comblement permanent conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-28 17:39

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1152504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Abroger la résolution numéro CA16 16 0017 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 - Demander au conseil d'approuver et d'autoriser la création et le comblement du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social de l'arrondissement d'Outremont, le tout sur une base temporaire, dans le cadre d'un projet spécial dont la durée ne peut excéder trente-six (36) mois, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévues à l'article 6.04, paragraphe a) alinéa 3

D'ABROGER la résolution numéro CA16 16 0017, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

DE DEMANDER au conseil d'approuver et d'autoriser la création et le comblement du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social de l'arrondissement d'Outremont, le tout sur une base temporaire, dans le cadre d'un projet spécial dont la durée ne peut excéder trente-six (36) mois, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévues à l'article 6.04, paragraphe a) alinéa 3.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-28 08:45

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1152504055**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Abroger la résolution numéro CA16 16 0017 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 - Demander au conseil d'approuver et d'autoriser la création et le comblement du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social de l'arrondissement d'Outremont, le tout sur une base temporaire, dans le cadre d'un projet spécial dont la durée ne peut excéder trente-six (36) mois, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévues à l'article 6.04, paragraphe a) alinéa 3

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social de l'arrondissement d'Outremont est créé sur une base temporaire dans le cadre d'un projet spécial dont la durée ne peut excéder trente-six (36) mois, conformément aux dispositions de la convention collective liant la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal prévues à l'article 6.04, paragraphe a) alinéa 3 (voir extrait de la convention collective en pièce jointe au présent addenda).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et autoriser la création et le comblement temporaire du poste de technicien artistique à plein temps au sein de la division culture, bibliothèque et développement social, conformément aux règlements de délégation de pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont et de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La création temporaire d'un poste temporaire de technicien artistique à plein temps s'inscrit comme projet pilote. La création de ce poste à plein temps a pour objectif d'offrir une meilleure diffusion et une plus grande visibilité des activités culturelles de l'arrondissement d'Outremont. Cette approche concertée nous permettra de consolider notre réseau municipal en favorisant une plus grande collaboration entre les équipes et permettra d'encourager et de soutenir le développement de la programmation ainsi que les différents projets conjoints du réseau culturel de l'arrondissement (bibliothèque, CCI, Théâtre Outremont, GAO, etc.). De plus, cela nous permettra de réaliser des documents visuels de qualité sur des sujets diversifiés nous permettant ainsi de mieux informer nos concitoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée 2143711009 - 31 juillet 2014 : Autoriser la création temporaire du poste de technicien artistique au sein de la division culture, bibliothèque et développement social et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Ce poste temporaire vise la création et la production de matériel vidéo de qualité pour toutes les activités artistiques offertes à l'arrondissement. La production se fera à partir du matériel et des activités programmées :

- Capsules filmées à la bibliothèque Robert-Bourassa durant certaines activités ciblées;
- Entrevues filmées lors des expositions présentées à la galerie d'art d'Outremont - GAO;
- Montage à partir des bandes-annonces des films projetés au Théâtre Outremont;
- Montage des extraits de spectacles présentés au Théâtre Outremont;
- Captation *In Situe* de certains événements artistiques et multidisciplinaires présentés et/ou produits à l'arrondissement;

- Réalisation de documents visuels servant à mieux informer les concitoyens.

Ces vidéos seront diffusées dans divers endroits publics :

- Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont – CCI;
- Bibliothèque Robert-Bourassa;
- Galerie d'art D'Outremont – GAO;
- Maison des jeunes d'Outremont;
- Événements d'arrondissement;
- Hôtel d'arrondissement (installation d'écrans);
- Commerces de l'avenue Bernard (en collaboration avec l'association des commerçants de l'avenue Bernard);
- Projets en développement : Artères commerciales; Avenues Van Horne et Laurier;
- Résidences pour aînés, par le biais du projet «Écrivain en résidence»;
- Réseaux sociaux (Facebook et Twitter de l'arrondissement);
- Page web de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

En lien avec l'objectif énoncé dans le plan directeur 2014-2017 de l'arrondissement d'Outremont (AXE 7 – préserver son apport culturel à Montréal - Outremont quartier culturel), ce projet a pour but de faire la promotion de la vitalité de l'arrondissement en matière de production culturelle de haut niveau. Par une diffusion élargie de la programmation culturelle et des projets de médiations culturels nous rejoindrons un plus grand nombre de citoyens et tenir informé les résidants de l'arrondissement. Par ce projet pilote, la division culture, bibliothèque et développement social souhaite :

- Promouvoir la vitalité d'Outremont comme quartier culturel;
- Élargir le rayonnement de la diffusion de la programmation et des projets de médiation culturelle;
- Participer à l'augmentation de la fréquentation des lieux de diffusion culturelle;
- Informer les résidants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite d'une réorganisation du travail interne des employés de la bibliothèque Robert-Bourassa, l'horaire du technicien artistique sera réalisé à coût nul, à même le budget déjà prévu pour les ressources humaines. La réorganisation a permis de libérer des budgets nécessaires à cette fin (**voir pièce jointe au dossier décisionnel**).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-14

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1163489003

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nomination de membres au Comité consultatif sur l'avenue Laurier

DE NOMMER madame Marie-Claire Dupré, à titre de membre invitée représentant l'Église St-Viateur, au sein du Comité consultatif sur l'avenue Laurier, en remplacement de M. François Beaudin.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 13:33

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163489003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité consultatif sur l'avenue Laurier

CONTENU

CONTEXTE

Une comité consultatif sur l'avenue Laurier a été constitué par le conseil d'arrondissement, le 1er octobre 2012. Nous avons été avisés qu'un membre du comité agissant à titre de membre "invité", soit M. François Beaudin, Archiviste de la paroisse Saint-Viateur, qui est remplacé par Madame Marie-Claire Dupré. Il est requis de nommer Madame Marie-Claire Dupré à titre de membre invitée, représentant l'Église St-Viateur, au sein du Comité consultatif sur l'avenue Laurier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 16 0380

DESCRIPTION

Remplacement d'un membre "invité" au sein du Comité consultatif sur l'avenue Laurier.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette membre sera ajoutée au site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165078003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Il est recommandé:

DE RECEVOIR le bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et ce, en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-19 12:58

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA15 16 0031 - 12 janvier 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard de son territoire;
- CM14 0110 - 24 février 2014 - Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA14 16 0025 - 13 janvier 2014 - Dépôt bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA13 16 0170 - 6 mai 2013 - Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 - Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA11 16 0042 - 7 février 2011 - Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;
- CA04 16 0098 - 3 mai 2004 - Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à l'utilisation des pesticides;
- CM04 0316 - 27 avril 2004 - Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Dans un rapport, intitulé "*Montréal sans pesticides*" nous retrouvons les actions prises par l'arrondissement en 2015, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les statistiques d'émissions de permis.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI, intitulée "Application du règlement", et plus particulièrement à l'article 32, du règlement relatif à l'utilisation des pesticides qu'une fois le règlement devenu

applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 28 février de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Violette SAURIOL
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-01-15



Dossier # : 1163489005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité sur le transport actif

DE PRENDRE acte de la démission du membre Maxime Dorais au sein du Comité sur le transport actif.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 09:24

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163489005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité sur le transport actif

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 mai 2015, le conseil d'arrondissement a procédé à la création du Comité sur le transport actif et en a précisé le mandat. Les membres ont été choisis par le biais d'un appel de candidature publié le 14 mai 2015 dans le journal local et nommés par la suite par le conseil lors de sa séance du 6 juillet 2015.
 L'arrondissement ayant reçu la démission du membre Maxime Dorais, il y a lieu de la recevoir et d'en prendre acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0178
 CA15 15 0251

DESCRIPTION

Démission d'un membre du comité sur le transport actif.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Retrait du nom du membre sur la liste apparaissant sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens